

La CENTRALE ADMINISTRATIVE DE NOTIFICATION

Ce publipostage peut vous intriguer : l'enveloppe est expédiée de Malte et l'enveloppe réponse mentionne une entité CIP avec une boîte postale à Budapest (Hongrie).

Le courrier que vous adresse la **CENTRALE ADMINISTRATIVE DE NOTIFICATION (CAN)** affirme :

« Nous avons reçu vos documents d'autorisation signés concernant l'émission des 890.000€ en argent et en prix documentés et pour lesquels vous êtes garanti pour réception en accord avec votre numéro d'identification prioritaire. Malheureusement vous ne nous avez pas envoyé les frais de transfert requis de 20€ avec autorisation signée et de ce fait nous ne pouvons effectuer la livraison des directives pour les 890.000 € en argent et en prix ».

Les conditions générales précisent curieusement que : « la **CAN** est un service de recherche et de compilation spécialisée en recherche de jeux-concours sponsorisés. La **CAN** n'est responsable d'aucun tirage au sort, n'organise aucun jeux-concours et ne distribue aucun prix ». Derrière ce charabia se cache la volonté d'obtenir un maximum de règlements à 20€ sans rien garantir.

Le Réseau anti-arnaques met en garde le consommateur contre ces pratiques consistant à réclamer des frais de gestion pour un hypothétique gain à une loterie internationale.

Du reste des offres similaires, émanant manifestement de la même entité, circulent : **INTERNATIONAL GIVEAWAY OFFICE (IGO)**, **SERVICE D'ASSISTANCE DISTRIBUTION (SAD)**, **BUREAU D'EMISSION DES PRIX (BEP)**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)